

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécuritéfeuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise/société**1.1. Identification du produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Aqua Multiprimer Clé
de produit : 3000008190100 Groupe de
produits : Peinture.**1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations dissuadées****1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées**

Destiné au grand public

Catégorie d'utilisation principale : Usage grand public, Usage professionnel, Usage
industriel Utilisation de la substance ou du mélange : Primer.**1.2.2. Utilisations non recommandées** Aucune

information supplémentaire disponible

1.3. Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Dofine

Rue J.A. Koning 15

9672 AC Winschoten -

Nederland T +31 (0)6

50475899 info@dofine.nl -www.dofine.nl

Responsable de la mise en page VIB

Mantech Nederland B.V.

Cobaltweg 7

C.P. 39

5234 GN 's-Hertogenbosch – Pays-Bas T

+31 (0)73 70 70 112 - F +31 (0)73 64 43

861 info@mantechbv.nl -www.mantechbv.nl**1.4. Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro d'urgence : Dofine.: +31 (0)6 50475899 [7:30 - 16:30]

NL - Centre national d'information sur les poisons (NVIC)

Numéro de téléphone d'urgence (24 heures): +31 30 274 88 88 [Téléphone
d'urgence (24h)] Destiné exclusivement à informer les prestataires de soins

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

professionnels en cas d'intoxication aiguë. (Uniquement pour que les médecins informent d'un empoisonnement accidentel) **SECTION 2: Identification du danger**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] Mélanges/substances: FS UE 2015: selon (UE)

Règlement 2015/830 (annexe II de REACH) Non classé

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Non classé comme dangereux conformément aux critères établis dans le règlement (CE) no 1272/2008.

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire à afficher Classification(s) supplémentaire(s) à afficher

Mot indicateur (CLP) : Sans objet

Mentions de danger (CLP) : Sans objet.

Recommandations de sécurité (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Gants de protection, Vêtements de protection, Port d'une protection oculaire. P501 - Jeter le contenu/l'emballage à un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

[En application par pulvérisation; P261 - Évitez l'inhalation de brouillard de pulvérisation.].

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fixation à l'épreuve des enfants : Sans objet

Mention de danger tactile : Sans objet

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Aucun dans des conditions normales.

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.1. Substances**

Sans objet

Aqua Multiprimer

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Nom Identification du produit % Classification conformément au règlement (CE)

N°

.1272/2008 [CLP]

Dioxyde de titane

substance soumise à un (no CAS) 13463-67-7 10 – 25 Limite d'exposition sur le lieu de travail non classée (no CE) 236-675-5

(N° REACH) 01-2119489379-17

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins en général: En cas de doute ou de symptômes persistants, avertissez un médecin. N'essayez jamais d'amener quelqu'un qui est hors de connaissance à prendre quelque chose. En cas d'inconscience, placez le patient dans une position latérale stable et alertez un médecin.

Premiers soins après inhalation : Amenez le patient à l'air libre et gardez-le au chaud. Évitez les efforts. Si le patient ne respire pas ou respire de manière irrégulière, appliquez une respiration artificielle. N'administrez rien par voie orale.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un agent nettoyant adapté à cet effet. N'utilisez PAS de solvants ou de diluants. Premiers soins après contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact. Rincez abondamment à l'eau courante pure pendant au moins 10 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consultez un médecin.

Premiers soins après l'admission par voie orale : Lorsque vous avalez le produit, rincez-vous la bouche avec beaucoup d'eau (seulement si la personne est au courant) et alertez immédiatement un médecin. Laissez le patient se reposer. Ne pas provoquer de vomissements.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et retardés

Symptômes/effets : Jusqu'à présent, aucune information n'est disponible sur les symptômes aigus et/ou retardés et les effets post-exposition.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats requis et du traitement spécial

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante à l'alcool, brouillard d'eau. Agents extincteurs inappropriés : N'utilisez pas un fort jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

Risque d'incendie : Le feu provoque une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de dégradation peut présenter un risque pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions contre le feu : Les emballages scellés, qui ont été exposés à la chaleur, refroidissent avec de l'eau. Autres renseignements : Assurez-vous que le matériau extincteur ne se retrouve pas dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les personnes autres que les services d'urgence**

EPI : Utilisez l'équipement de protection individuelle nécessaire. Procédures d'urgence : Interdiction de fumer. Aérez la pièce. N'inhalez pas les fumées.

6.1.2. Pour les services d'urgence

Equipement de protection : Doter les services d'urgence d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : Interdiction de fumer. Aérez la pièce. N'inhalez pas les fumées.

6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas s'écouler dans les égouts ou les eaux publiques. Informez le gouvernement si ce produit pénètre dans un réseau d'égouts ou d'eau libre.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir les matières renversées pour éviter la propagation. Prenez le matériau renversé avec un absorbant incombustible tel que du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées et conservez-le dans un emballage approprié jusqu'à ce qu'il puisse être éliminé conformément aux exigences locales. (voir rubrique 13).

Autres informations : Si possible, utilisez un agent nettoyant approprié. N'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur l'utilisation sûre - voir le chapitre 7. Informations sur l'équipement de protection individuelle

SECTION 7 : Manutention et entreposage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange**

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire de la substance ou du mélange : Gardez le contenant hermétiquement fermé. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. N'inhalez pas de vapeur et ne vaporisez pas de brouillard. N'utilisez jamais de pression pour vider le récipient. Le conteneur n'est pas un récipient sous pression. Conservez toujours le produit dans des contenants du même matériau que le contenant d'origine. Voir la section 8 pour la protection personnelle. Se conformer aux réglementations en matière de sécurité et de santé au travail.

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécuritéfeuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Mesures d'hygiène : Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les zones où le produit est appliqué.

7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les produits incompatibles

Conditions de stockage : Entreposer conformément aux réglementations locales/nationales ou suivre le guide 'Stockage des substances dangereuses selon PGS-15'.

Température de stockage : 5 - 30 °C Conserver dans une pièce sèche et bien ventilée.

Informations concernant le stockage mixte : Évitez tout contact avec des agents oxydants, constitués de matériaux fortement alcalins et très acides.

Stockage : Ne laissez pas le personnel non autorisé entrer dans les chambres.

Exigences particulières en matière d'emballage : Les emballages ouverts doivent être soigneusement scellés et entreposés à la verticale pour éviter les fuites.

7.3. Utilisation finale spécifique

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Dioxyde de titane (13463-67-7)

EU Nom local Dioxyde de titane

Notes de l'UE (en cours)

Règlements de référence de l'UE Recommandations SCOEL

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées:

Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'échange d'air. Dans la mesure du possible, cela devrait être réalisé au moyen d'une extraction à la source et d'une bonne ventilation spatiale.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes ajustées. Gants.

Protection des mains:

Il n'y a pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux disponibles pour les gants qui donnent une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou à des combinaisons de produits chimiques. En cas de contact persistant, utilisez des gants en caoutchouc ou en caoutchouc néoprène. Le temps de rupture doit être supérieur à la durée de vie utile du produit. Veuillez respecter les instructions du fournisseur de gants concernant l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants doivent être changés régulièrement et au moment où il y a des dommages / détérioration du matériau du gant. Assurez-vous toujours que les gants ne sont pas endommagés et qu'ils sont utilisés et rangés correctement. La performance ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques et chimiques. Une crème scellante peut aider à

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

protéger les zones cutanées exposées. Toutefois, il ne doit pas être appliqué si le contact a déjà eu lieu.

Protection des yeux: Utilisez des lunettes de sécurité ajustées qui protègent contre les éclaboussures.
Protection de la peau et du corps: Les combinaisons en coton ou en coton / synthétique conviennent normalement. Toutes les parties du corps qui ont été en contact avec le produit doivent être bien lavées.

Protection respiratoire :

Aucune protection respiratoire spéciale n'est recommandée dans des conditions normales d'utilisation, équipée d'une ventilation appropriée.

Équipement(s) de protection individuelle symbo(s) :



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Couleur liquide

: Différentes couleurs. Odeur :

Caractéristique.

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible pH : 8
- 9 @ 20 °C

Taux relatif d'évaporation (acétate de butyle =1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : ± 0 °C Eau

Point d'ébullition : ± 100 °C Eau

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas tout seul.

Température de décomposition : Lorsqu'elle est exposée à la chaleur, elle peut se décomposer et libérer des gaz dangereux.

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Pas de données
disponibles Densité : ≈ 1,32 g/cm³ @ 20 °C

Solubilité : Miscible avec l'eau.

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 100 - 105 KU (Krebs Stormer) @20°C Propriétés
d'explosion : Aucune réaction dangereuse connue.

Propriétés oxydantes : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosion : Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Lorsqu'il est entreposé et utilisé comme prescrit à l'article 7, le produit est stable.

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Évitez tout contact avec des agents oxydants et des matériaux très acides pour prévenir les réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Lorsqu'ils sont exposés à la chaleur, des produits de décomposition nocifs peuvent se produire.

10.5. Matériaux interagissant chimiquement

Voir la section 7.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, les oxydes d'azote, etc.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)

DL50 par voie orale de rat > 5000 mg/kg de CSR s'appliquent

CL50 par inhalation de rats (mg/l) 6,82 mg/l/4h CSR applicable

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécuritéfeuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Corrosion/irritation cutanée : Une exposition répétée ou prolongée au produit peut entraîner l'élimination des graisses de la peau provoquant un eczéma de contact non allergique et permettant l'absorption de la substance par la peau pH : 8 - 9 @ 20 °C

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Si le liquide pénètre dans les yeux, il peut entraîner une irritation et des dommages qui se rétabliront |.

pH: 8 - 9 @ 20 °C

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

STOT en cas d'exposition unique : Non classé

STOT en cas d'exposition répétée : Non classé

Danger d'inhalation : Non classé

Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles: S'ils sont connus, les effets différés et directs ainsi que les effets chroniques des composants dus à une exposition courte et longue par absorption buccale, inhalation, contact cutané et contact avec les yeux ont été pris en compte. **SECTION 12 : Information écologique**

12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Ce mélange est classé selon la méthode conventionnelle du règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] et est classé en conséquence comme NON dangereux pour l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité aquatique chronique : Non classé

Dioxyde de titane (13463-67-7)

CL50 poisson 1 > 1000 mg/l (Pimephales promelas) CSR s'appliquent

EC50 Daphnia 1 > 1000 mg/l

EC50 72h algues 1 61 mg/l pseudokirchneriella subcapitata CSR applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

Aqua Multiprimer

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.3. Bioaccumulation

Aqua Multiprimer

Log Pow Aucune donnée disponible

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Log Kow Aucune donnée disponible

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Aqua Multiprimer

Écologie - sol Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Log Koc Aucun résultat n'est disponible pour l'adsorption/désorption du TiO₂. Par conséquent, il est proposé de faire une lecture croisée des valeurs K_p en fonction des données de surveillance disponibles pour la concentration élémentaire de Ti dans l'eau et les sédiments ou matières en suspension correspondants (aucune donnée n'est disponible pour le sol). Ces résultats reflètent les conditions d'équilibre du Ti dans l'environnement, quelle que soit la spéciation du Ti. Valeur utilisée pour l'ASC : log K_p (eau solide dans les sédiments) : 4,61 L/kg; log K_p (eau solide dans les matières en suspension) : 5,36 L/kg;

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aqua Multiprimer

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires : Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface

SECTION 13 : Instructions d'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Ne laissez pas le produit se retrouver dans les égouts ou les eaux de surface.

Recommandations d'élimination des produits et des emballages : Nettoyez en toute sécurité conformément aux réglementations locales et nationales.

Informations complémentaires : Emballage non nettoyé: Recommandation: Les emballages qui ne sont pas complètement vides doivent être traités conformément à la directive 91/689/CEE.

Code EURAL : 08 00 00 - DÉCHETS DE PRÉPARATION, DE FORMULATION, DE FOURNITURE ET D'UTILISATION (BFLG) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, LAQUES ET ÉMAUX), COLLES, MASTICS ET ENCRES D'IMPRIMERIE 08 01 12 - Déchets de peintures et de laques non couverts par 08 01 11

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conforme aux exigences de l'ADR/RID/IMDG/IATA/ADN ADR IMDG IATA ADN RID

14.1. Numéro ONU

Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécurité feuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

14.2. Nom correct de la cargaison conformément au Règlement type de l'ONU

Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnementSans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Sans objet Aucune information
supplémentaire disponible**14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur**

Précautions spécifiques pour le transport : Transport dans les locaux de l'entreprise : Lors du transport du produit, l'emballage doit toujours être hermétiquement fermé et droit. Les personnes impliquées dans ce travail doivent être informées à l'avance de la manière d'agir en cas de calamité.

Transports terrestres. Sans objet

Transport en pleine mer. Sans objet

Transport aérien. Sans objet

Transport sur les eaux intérieures. Sans objet Transport
ferroviaire. Sans objet**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC**

Code IBC : Non déterminé.

Type de navire : Non déterminé.

Catégorie de pollution : Non déterminée.

SECTION 15 : Règlement**15.1. Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****15.1.1. Règles de l'UE**

Ne contient pas de substances faisant l'objet de restrictions en vertu de l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substances de la liste des substances candidates REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV du règlement

REACH 2012/18/UE (SEVESO III)

RÈGLEMENT 2004/42/CE relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils résultant de l'utilisation de solvants organiques dans certaines peintures et peintures et dans les produits de mise à jour automobile

(REACH)

Réf. VIB : SDST7

Renseignements sur la sécuritéfeuille
29/07/2016 version 1.2

Date de sortie: 17/07/2013 Date de révision: 21/02/2018 remplace

Valeur limite de l'UE pour High Gloss AQ (cat. A/d): 130 g/l
AQ haute brillance Contient jusqu'à 40,00 g/l de COV

15.1.2. Règles nationales

Réglementation nationale néerlandaise

Appliquer uniquement conformément aux instructions d'utilisation;

PAS / TRÈS PEU DE SOLVANT, RÉPOND À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR UN USAGE PROFESSIONNEL À L'INTÉRIEUR.

Pays-Bas

Objection à l'eau : 11 - Peu nocif pour les organismes aquatiques

Efforts d'assainissement : B - Minimiser les rejets; application des meilleures techniques pratiques

Liste des cancérogènes SZW : Aucun des ingrédients n'est présent

Liste SZW des substances mutagènes : Aucun des composants n'est présent

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Allaitement : Aucun des ingrédients n'est présent

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Fertilité : Aucun des ingrédients n'est présent

Liste NON exhaustive des substances toxiques pour la reproduction – Développement : Aucun des ingrédients n'est présent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres renseignements

Mention des changements : Section Élément modifié Modification Commentaires 1.1 Clé de produit Modifiée

Texte intégral des phrases H et EUH: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
VIB EU (REACH Annexe II) Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit pour l'application des aspects de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être considéré comme une garantie pour une propriété spécifique du produit.